



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS *SPECIAL DELEGATION DE SIGNATURE*

Edition n° 28 du 10 juillet 2012

Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés à la préfecture ou auprès des services concernés.

Le recueil peut aussi être consulté :

☛ sur le site Internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle :
www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

☛ aux guichets d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures,
pendant deux mois à partir du 10 juillet 2012

SOMMAIRE

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES.....1057

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE.....1057

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DES MOYENS.....1057

Bureau de l'interministérialité.....1057

Arrêté N° 12.BI.36 du 10 juillet 2012 accordant délégation de signature à M. Jean-François RAFFY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.....1057

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES**PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE****DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DES MOYENS***Bureau de l'interministérialité*

Arrêté N° 12.BI.36 du 10 juillet 2012 accordant délégation de signature à M. Jean-François RAFFY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

VU la loi du 28 pluviôse An VIII, relative à la division du territoire de la République et à l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République en date du 4 février 2011 nommant Mme Christine BOEHLER sous-préfète de l'arrondissement de BRIEY ;

VU le décret du président de la République en date du 6 juillet 2011 nommant M. Luc VILAIN en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret du président de la République en date du 22 juillet 2011 nommant M. Raphaël BARTOLT préfet de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret du président de la République en date du 29 juillet 2011 nommant Mme Magali DAVERTON, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret du président de la République en date du 4 janvier 2012 nommant M. Jean-François RAFFY secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

SUR proposition du préfet de Meurthe-et-Moselle ;

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à M. Jean-François RAFFY, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents et correspondances relevant des attributions de l'État dans le département de Meurthe-et-Moselle, à l'exception des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François RAFFY, la délégation définie à l'article 1 de l'arrêté susvisé est dévolue dans les mêmes conditions à Mme Christine BOEHLER, sous-préfète de l'arrondissement de BRIEY.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Jean-François RAFFY et de Mme Christine BOEHLER, délégation est donnée à Mme Magali DAVERTON, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle et à M. Luc VILAIN, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Jean-François RAFFY, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle assure la suppléance du préfet conformément aux dispositions de l'article 45 du décret du 29 avril 2004 susvisé.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 12.BI.35 du 27 juin 2012 accordant délégation de signature à M. Jean-François RAFFY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant 15 jours à la préfecture de Meurthe-et-Moselle et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Une copie sera adressée aux sous-préfets de Briey, Lunéville et Toul, à la directrice de cabinet, au sous-préfet chargé de mission, au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et à la directrice du service départemental d'archives.

Nancy, le 10 juillet 2012

Le Préfet,
Raphaël BARTOLT

